Juin 2018
La Newsletter De La DGE

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

Direction générale des Elections

LE RETOUR DE LA NEWSLETTER DE LA DGE

En vue de l'élection présidentielle, la Direction Générale des Elections reprend l'édition de la newsletter mensuelle. La newsletter de la DGE sera éditée tous les mois, et à l'approche des élections deux fois par mois, pour fournir à tous les acteurs électoraux des informations opérationnelles sur le processus électoral, le calendrier et les préparatifs de l'administration en vue de l'élection présidentielle prévue le 24 février 2019. Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement le site internet de la DGE : www.dge.sn qui à partir de maintenant sera mis à jour avec les dernières nouvelles.

Au lendemain des élections législatives de juillet 2017, l'administration électorale a procédé à une évaluation interne du processus et, suite à la rencontre des parties prenantes au processus électoral avec le Ministre de l'Intérieur M. Aly Ngouille Ndiaye le 21 novembre, a lancé une série de rencontres visant à renforcer le dialogue politique. C'est dans ce contexte que le Cadre de Concertation sur le Processus Electoral (CCPE) a été créé, avec l'objectif de traiter plusieurs thématiques dont l'évaluation de la refonte partielle des listes électorales, l'audit du fichier électoral, les conditions de participation à l'élection présidentielle, le rôle de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), les modalités d'organisation des élections locales de 2019 et la rationalisation des partis politiques. Les travaux du CCPE ont marqué l'organisation de l'audit du fichier électoral et à la mise en place de cadres de dialogue.

Dans ce numéro de juin 2018, la newsletter de la DGE vous fera un focus sur l'audit du fichier électoral, sur le comité de suivi des recommandations de l'audit du fichier, sur la commission ad hoc sur le système du parrainage et sur les indications de date du processus électoral.

AUDIT DU FICHIER ELECTORAL

Un audit externe du fichier électoral a été réalisé du 15 janvier au 27 février 2018, avec le soutien du projet d'Appui au Processus Electoral au Sénégal (PAPES) financé par la République fédérale d'Allemagne et la Délégation de l'Union européenne (UE), et mis en œuvre par le Centre Européen d'Appui Electoral. L'objectif général de l'audit était de corriger les dysfonctionnements notés dans le fichier électoral et répondre à une forte demande de la classe politique et des acteurs électoraux que, suite aux élections de juillet 2017, ont soulevés des questions quant à la fiabilité du fichier électoral contenant plus de 6 millions d'inscrits.

Les objectifs spécifiques de l'audit du fichier électoral étaient de :

- Contribuer à renforcer un climat de confiance entre les parties prenantes en apportant à tous les acteurs concernés un éclairage complet sur le fichier électoral.
- Répondre aux différents questionnements des acteurs électoraux et des citoyens sur le processus de refonte et de renouvellement de la carte d'identité biométrique CEDEAO faisant office de carte d'électeur
- Identifier les forces et les faiblesses du système actuel d'inscription des électeurs et déterminer les mesures correctives à appliquer ;
- Identifier les anomalies constatées par les différents acteurs et déterminer les mesures correctives à apporter ;
- Faire les recommandations visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne d'inscription, des opérations électorales et du système d'identification.

L'audit a été réalisé par une équipe de quatre experts internationaux indépendants et a été un exercice participatif et inclusif, associant l'ensemble des parties prenantes du processus électoral au Sénégal ainsi que les partenaires techniques et financiers intéressés.

Le rapport final d'audit a formulé 38 thèmes de recommandations et proposé des solutions pouvant être mises en œuvre à court, moyen ou long-terme. Dans ses conclusions, le rapport a statué que « Globalement, la chaine qui amène un pétitionnaire depuis l'enrôlement jusqu'à la figuration de ce dernier comme électeur sur la liste électorale est maitrisée et cohérente. Les moyens de contrôle mis en place par la DAF assurent cette cohérence qui permet de rectifier la grande majorité des erreurs humaines introduites lors des opérations comme en atteste le faible taux d'anomalies constatées ». Par conséquent, les experts ont pu déclarer que le fichier est fiable à 98% et que « quoique perfectible, est cohérent, de bonne qualité, et constitue une base solide pour l'organisation de prochaines élections. Toutefois, une meilleure qualité, gestion et transparence nécessiteront la mise en œuvre des recommandations formulées ».

Le rapport final de la mission d'audit du fichier électoral peut être téléchargé sur le site du projet PAPES à l'adresse suivant: http://www.papesenegal.eu/publications-

République fédérale de l'Allemagne
Ministère des Affaires étrangères

UNION EUROPÉENNE

PAPESenegal
PAPES Projet
d'appui au processus electoral

eces
CENTRE EUROPEEN
D'APPUI ELECTORAL

LE COMITE DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DU FICHIER, LA PROLONGATION DU CADRE DE CONCERTATION SUR LE PROCESSUS ELECTORAL !

Le Comité de suivi des recommandations de l'audit du fichier électoral créer le 17 avril par arrêté ministériel n° 008208 a démarré ses travaux au mois de mai. Son objectif est de veiller à la mise en place des recommandations formulées dans le 'rapport final de la Mission dAudit du Fichier Electoral (MAFE 2018).

Le Comité de suivi des recommandations est présidé par M. Issa SALL, membre de la CENA et il est composé par:

- M. Issa Sall et Mme Yacine Camara Lakh de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ;
- Mme Oumou Kalsoume Tall du Ministère des Affaires Etrangères ;
- M. Mor Ndiaye du Ministère de la Justice ;
- M. Moustapha Thioune de la Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT) ;
- M. El Hadji Malick Mbengue, M. Bernard Casimir Demba Cissé, M. Ibrahima Gaye, Mamadou Bocar Niane, M. Cheikh Alioune Ndiaye de la Direction générale des Elections (DGE);
- M. Fiacre Brno Badiane de la Direction de l'Automatisation des Fichiers (DAF) et M. Coumba Ndofféne Sene de la société IRIS;
- M. Valdiodio Ndiaye du Collectif des Organisations de la Société civile pour les Elections (COSCE) et M. Djibril Gningue de la Plateforme des Acteurs de la Société civile pour la Transparence des Elections (PACTE) ;
- M. Babacar Gueye, M. Ousmane Badiane, M. Ibrahima Badiane, M. Cheikh Sarr du pôle de la majorité, M. Ndiawar Paye, M. Déthié Diouf, Mapenda Diaw et Modou Fall du pôle de l'opposition, M. Déthié Faye, M. Pape Diop, M. El Hadji Fall et Mme Fatou Sarr du pôle des non-alignés.

Le Comité de suivi de recommandations de l'audit du fichier électoral s'est réuni trois fois depuis son installation : le 15, le 24 et le 31 mai 2018. Au cours de ces réunions la méthodologie du travail du comité a été définie et les premières recommandations ont été traités en ordre de priorité.

LA COMMISSION AD-HOC SUR L'ETUDE DU PARRAINNAGE : LES TECHNICIENS AU TRAVAIL

Le 22 mai 2018, à la Direction Générale des Elections (DGE), le Ministre de l'Intérieur, Aly Ngouille Ndiaye, a procédé à l'installation de la Commission ad Hoc pour l'étude du système du parrainage.

Cette commission est composée par :

- M. Issa Sall et Mme Yacine Camara Lakh de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ;
- M. Abass Fall du Ministère des Affaires Etrangères ;
- M. Abdoul Hamid Ndiaye du Ministère de la Justice ;
- M. Moustapha Thioune de la Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT) ;
- M. El Hadji Malick Mbengue, M. Bernard Casimir Demba Cissé, M. Mamadou Bocar Niane, M. Cheikh Alioune Ndiaye et M. Latsouc Faye de la Direction générale des Elections (DGE);
- Mme Maguette Diop de la Direction de l'Automatisation des Fichiers (DAF);
- M. Valdiodio Ndiaye du Collectif des Organisations de la Société civile pour les Elections (COSCE) et M. Moundiaye Cisse de la Plateforme des Acteurs de la Société civile pour la Transparence des Elections (PACTE) ;
- M. Benoît Sambou, M. Cheikh Sarr du pôle de la majorité, M. Papa Biram Toure de la majorité parlementaire, M. Ndiawar Paye et M. Déthié Diouf du pôle de l'opposition, M. Déthié Faye et M. Pape Diop du pôle des non-alignés.

La Commission pour l'étude du système du parrainage est chargée d'analyser le système organisant le parrainage et en particulier la stratégie et les modalités de recensement des parrains, le contrôle des listes des parrains, les sanctions aux éventuels fraudeurs.

A l'occasion de son installation officielle, le Ministre de l'Intérieur a rappelé les objectifs des travaux de la commission à savoir la recherche d'un large consensus avec toutes les parties prenantes au processus électoral pour impacter les résultats de la révision constitutionnelle dans le cadre électoral. Le Ministre a aussi saisi cette opportunité pour souligner l'importance du parrainage qui attribue à l'électeur le pouvoir de contribuer à la validation en amont de la représentativité d'un candidat ou d'une liste de candidats.

La Commission a travaillé suivant une approche inclusive veillant à garantir un esprit d'ouverture et de concertation afin d'aboutir à un projet de loi qui sera remis au gouvernement qui le soumettra à l'Assemblée Nationale pour adoption. Dans le cadre des travaux, les membres de la commission se sont rendus dans les pays ayant déjà adopté le parrainage, à savoir le Cap-Vert et la Pologne.

République fédérale de l'Allemagne
Ministère des Affaires étrangères
UNION EUROPÉENNE
PAPESenegal
PAPES Projet
d'appui au processus electoral
ECES
CENTRE EUROPEEN D'APPUI ELECTORAL

LE BILAN DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

Le jour du scrutin présidentiel a été fixé le 24 février 2019, par décret n ° 2018-253 du 22 janvier 2018. Conformément à l'article L.39 alinéa 5 du code électoral qui dispose que « avant chaque élection générale, une révision exceptionnelle des listes électorales est décidée par décret pour définir les conditions et modalités d'organisation de cette importante phase du processus électoral ». Dans ce cadre, le Président de la République a fixé par décret la période de révision des listes électorales du 1er mars au 30 avril 2018.

Des commissions administratives instituées à cet effet par les autorités compétentes, se sont chargées, au niveau des circonscriptions électorales, de l'exécution des opérations de révision exceptionnelle des listes électorales. Ces opérations se sont adressées prioritairement aux jeunes citoyens sénégalais qui auront dix-huit (18) ans le 24 février 2019, mais aussi à tout autre citoyen remplissant les conditions. Elles ont également permis de corriger toutes les erreurs matérielles constatées après l'édition de la carte d'identité biométrique résultant de la refonte partielle de 2017.

La révision a concerné : i) les primo-inscrits ii) les nouveaux inscrits, disposant du récépissé ou de carte d'identité CEDEAO sans les données électorales iii) les modifications et les corrections de données comme par exemple l'adresse iv) les changements de statuts civil/militaire v) les opérations de radiations.

Selon les premiers chiffres à la disposition de l'administration électorale, les 452.477 dossiers reçus pour l'intérieur du pays et en cours de traitement se repartissent ainsi :

- Primo-inscrits et nouveaux inscrits/es : 387.423
- Modifications : 64.734
- Changement de statuts : 249
- Radiations : 71

Concernant les cartes produites suite à la refonte partielle des listes de 2017, au 08 juin 2018, 5.679.611 cartes ont été distribuées sur un total de 6.050.075, ce qui représente 93,88% du total de cartes produites.

LA DGE RENCONTRE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Mardi 12 juin à la Délégation de l'Union européenne (UE), les représentants de la DGE et le Centre Européen d'Appui Electoral (ECES) qui met en œuvre le Projet d'Appui au Processus Electoral (PAPES) financé par la République fédérale d'Allemagne et l'UE, ont rencontrés la communauté internationale et notamment les Ambassades de France, du Canada et des Etats Unis, Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cette réunion a été l'occasion de communiquer sur l'avancement du processus électoral, fournir des détails sur la distribution des cartes, sur le calendrier électoral et sur les travaux des cadres de concertations actuellement en place : le Comité de suivi des recommandations de l'audit du fichier électoral et la Commission Ad-hoc pour l'étude du parrainage. Les représentants de la DGE ont aussi répondu aux questions des présents et ont recueilli leurs opinions sur le travail de l'administration. La DGE s'est dite disponible à organiser des rencontres avec la communauté internationale à chaque fois que de besoin et en rapport avec son agenda.

LE PARRAINAGE

La loi constitutionnelle n°2018-14 portant révision de la Constitution a été adopté par l'Assemblé Nationale en sa séance du jeudi 19 avril 2018. Cette loi est promulguée par le Président de la République.

Innovations :

- Pour être recevable, toute candidature doit être accompagnée de la signature d'électeurs représentants au minimum 0,8% et au maximum 1% du fichier électoral général
- Ces électeurs doivent être domiciliés dans au moins sept régions à raison de deux mille au moins par région
- Un électeur ne peut parrainer qu'un candidat
- Les modalités de contrôle des listes de parrainage sont fixées par la loi
- Trente-cinq jours francs avant le premier tous du scrutin, le Conseil Constitutionnel arrête et publie la liste des candidats

Une loi adoptée par l'Assemblée Nationale en sa séance du lundi 18 juin 2018 a impacté dans le code électoral les dispositions constitutionnelles.

La ligne verte de la DGE

La ligne verte de la DGE est à nouveau active du lundi au samedi de 8h00 à 18h00 pour fournir aux citoyens les informations concernant le retrait de leur carte. Les appels au numéro vert

80 000 2017

sont gratuits sur tout le territoire du pays. '

République fédérale de l'Allemagne
Ministère des Affaires étrangères

UNION EUROPÉENNE

PAPESenegal
PAPES Projet
d'appui au processus electoral

ECES
CENTRE EUROPEEN
D'APPUI ELECTORAL

Juillet 2018- février 2019

PROCHAINES ETAPES DU PROCESSUS ELECTORAL

Publication des listes électorales provisoires
02 juillet 2018
L..45 Code électoral

Contentieux de la publication des listes provisoires
A partir du 03 juillet pour une durée de 20 jours
Décret N°2018-476

Publication de la liste de juridictions où l'élection présidentielle sera organisée
Au plus tard le 10 juillet 2018
L.304 Code électoral

Arrêté fixant le montant du cautionnement
Au plus tard le 27 août 2018
L.117 Code électoral

Arrêté fixant le modèle de déclaration des candidatures à l'élection présidentielle
Au plus tard le 07 septembre 2018
L.115 et R.76 Code électoral

Ouverture de la période de dépôt des dossiers de candidature auprès du Conseil Constitutionnel
11 décembre 2018
A.29 Constitution

Clôture de la période de dépôt des dossiers de candidatures auprès du Conseil Constitutionnel
26 décembre 2018
A.29 Constitution

Arbitrage sur les couleurs et les symboles choisis par les candidats pour la confection des bulletins de vote
21 janvier 2019
LO.119 Loi organique

Désignation des plénipotentiaires auprès des Préfets, Sous-Préfets et chef des représentation diplomatique ou consulaire
21 janvier 2019
L.68 Code électoral

Publication de la carte électorale (géographie des bureaux de vote)
24 janvier 2019
L.66 et R.44 Code électoral

Démarrage de la campagne électorale
03 février 2019
LO.124 Loi organique

Publication et notification des arrêtés nommant les membres des bureaux de vote
08 février 2019
L.70 Code électoral

Clôture de la campagne électorale
22 février 2019
LO.124 Loi organique

Election présidentielle
24 février 2019
Décret °n 2018-253

République fédérale de l'Allemagne
Ministère des Affaires étrangères

UNION EUROPÉENNE

PAPE Sénégal
PAPES Projet
d'appui au processus electoral

ECES
CENTRE EUROPEEN
D'APPUI ELECTORAL